

## REGLEMENT TYPE DE GESTION



**PROPRIETAIRE :**

**COMMUNE :**

**SURFACE :**

**Année de Description :**

## SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>Page 1</b>
<b>Rappels législatifs et réglementaires</b>	<b>Page 2</b>
<b>Fiche 1 : taillis simple</b>	<b>Page 3</b>
<b>Fiche 2 : taillis - sous - futaie au sens strict</b>	<b>Page 4</b>
<b>Fiche 3 : taillis avec réserves</b>	<b>Pages 5 et 6</b>
<b>Fiche 4 : mélange futaie - taillis</b>	<b>Pages 7</b>
<b>Fiche 5 : futaie irrégulière feuillue ou résineuse ou mélangée feuillus/résineux</b>	<b>Page 8</b>
<b>Fiche 6 : futaie régulière feuillue</b>	<b>Pages 9 et 10</b>
<b>Fiche 7 : futaie régulière résineuse</b>	<b>Pages 11 et 12</b>
<b>Fiche 8 : création d'un boisement ou reboisement (hors peupleraie et noyeraie)</b>	<b>Page 13</b>
<b>Fiche 9 : peupleraie</b>	<b>Page 14</b>
<b>Fiche 10 : noyeraie</b>	<b>Page 15</b>
<b>Fiche 11 : accru et lande boisée</b>	<b>Page 16</b>
<b>Fiche (SP) : sylvopastoralisme</b>	<b>Page 17</b>
<b>Tableau récapitulatif des fiches et options sylvicoles</b>	<b>Page 18</b>
<b>Lexique</b>	<b>Pages 19, 20 et 21</b>
<b>Annexes 1 et 2</b>	

## PREAMBULE

Ce présent règlement type de gestion est présenté pour une application dans **la partie du Massif Central de la région Occitanie**, en particulier les départements de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère où est agréée UNISYLVA. Il est conforme aux SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole) des anciennes régions administratives Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, et conforme aux dispositions de l'article L.122-3 issu de la Loi N°2001-602 du 9 juillet 2001. Ce règlement veillera conformément au décret n°2003-941 du 30 septembre 2003, relatif aux documents de gestion, à assurer une gestion durable pour chacun des grands types de peuplements proposés.

L'engagement à la gestion forestière durable est fondé sur l'approche d'un équilibre des fonctions économique, environnementale et sociale approprié aux peuplements qui composent la forêt ainsi qu'aux conditions du milieu et aux objectifs retenus.

**Pour que la gestion puisse être qualifiée de durable, les itinéraires sylvicoles retenus dans le Règlement Type de Gestion doivent :**

- respecter les orientations de gestion durable,
  - favoriser la production de bois de qualité,
- améliorer la mobilisation du bois et du bois d'œuvre de qualité,
- renouveler par voie naturelle ou artificielle les peuplements arrivés à maturité en utilisant les essences les mieux adaptées à chaque spécificité régionale et locale notamment avec l'utilisation des catalogues de stations forestières, et en tenant compte du changement climatique,
- contribuer à un équilibre sylvo-cynégétique :
  - en améliorant la capacité d'accueil des territoires par une gestion dynamique des peuplements,
  - et/ou en choisissant des essences réputées moins attirantes pour les cervidés,
  - et/ou en utilisant des techniques de sylviculture adaptées assurant une protection naturelle ou, le cas échéant, des protections artificielles là où cela est nécessaire,
  - et/ou en réduisant la pression des cervidés notamment en contribuant à la définition des prélèvements pour permettre la régénération des peuplements dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire,
- maintenir et/ou améliorer la diversité des essences qui composent les peuplements,
- prendre en compte les milieux particuliers : tourbières, ripisylves, zones rocheuses, fortes pentes (> 40%), zones humides, landes, lisières, habitats d'espèces remarquables notamment ceux faisant l'objet d'une réglementation spécifique (sites classés ou inscrits, espaces boisés classés, ZPS ou ZSC...) en assurant la veille réglementaire, en mettant en œuvre les prescriptions des éventuels textes ou arrêtés et en s'appuyant sur les modalités de conventionnement éventuel à la disposition des producteurs (Natura 2000 ...),
- veiller à la qualité des paysages (conservation de lisière, proximité des sites sensibles, orientation des andains ...).

***Il convient avant d'entreprendre les coupes et travaux prescrits de vérifier la conformité de ces derniers par rapport aux législations en vigueur autres que le Code Forestier (Code Général des Impôts, Code de l'Environnement, Code du patrimoine, Code de l'Urbanisme...)***

## Rappels Législatifs et réglementaires

### Code Forestier (partie réglementaire) : Articles de la Loi N°2001-602 du 9 juillet 2001 recodifiés suite à la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (extraits)

**Article L. 121-1** : « La politique forestière a pour objet d'assurer la gestion durable des bois et forêts. Elle prend en compte leurs fonctions économique, écologique et sociale. ... Elle vise à favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires et l'organisation interprofessionnelle de la filière forestière pour en renforcer la compétitivité. ... »

#### **Article L.122-3** :

« Les documents de gestion, établis conformément aux directives et schémas régionaux, sont :

...Pour les bois et forêts des particuliers :

- Les plans simples de gestion ;
- **Les règlements types de gestion** ;
- Les codes des bonnes pratiques sylvicoles. »

**Article L.121-6** : « Le **bénéfice des aides publiques** destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts est subordonné à l'existence d'un des documents de gestion mentionnés aux articles L. 124-1 et L. 124-2 et à l'engagement de l'appliquer pendant une durée de cinq ans au moins et quinze ans au plus... »

**Article L. 124-1** « Présentent des garanties de gestion durable, sous réserve de la mise en œuvre effective du programme de coupes et travaux prévu, les bois et forêts gérés conformément à :

- Un document d'aménagement arrêté ;
- Un plan simple de gestion agréé ;
- **Un règlement type de gestion approuvé**, à condition que le propriétaire respecte celles des prescriptions mentionnées aux articles L. 122-5 et L. 313-2 qui lui sont applicables.... »

**Article L. 313-2** « Sont considérés comme **présentant des garanties de gestion durable** les bois et forêts des particuliers qui sont gérés conformément à un **règlement type de gestion** et dont le propriétaire est ... adhérent à un organisme agréé comme organisme de gestion et d'exploitation en commun des forêts.... »

**Article L.124-6** : « Dans un massif forestier d'une étendue supérieure à un seuil arrêté par le représentant de l'Etat dans le département,..., après toute coupe rase d'une surface supérieure à un seuil arrêté ... la personne pour le compte de qui la coupe a été réalisée ou, à défaut, le propriétaire du sol est tenu, en l'absence d'une régénération ou reconstitution naturelle satisfaisante, de prendre, **dans un délai de cinq ans** à compter de la date de début de la coupe définitive, les mesures nécessaires au renouvellement de peuplements forestiers.... »

**Article L.124-5** : « Dans les bois et forêts ne présentant pas de garantie de gestion durable, les coupes d'un seul tenant supérieures ou égales à un seuil fixé par le représentant de l'Etat dans le département et enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie ne peuvent être réalisées que sur autorisation de cette autorité, après avis, pour les bois et forêts des particuliers, du Centre national de la propriété forestière... »

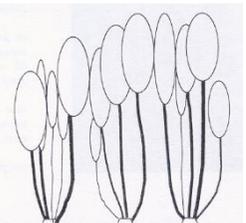
**Article L.313-1**: « Le règlement type de gestion ...définit des modalités d'exploitation de la forêt, adaptées aux grands types de peuplements forestiers identifiés régionalement. Ce document .....est soumis à l'approbation du centre régional de la propriété forestière selon les modalités prévues pour les plans simples de gestion. »

### Code Forestier (partie réglementaire) : Articles du décret 2003-941 du 30 septembre 2003 recodifiés suite à la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (extraits)

**Article D313-6** : « Lorsque le propriétaire cesse d'être adhérent à l'organisme de gestion et d'exploitation forestière en commun agréé ..., la garantie de gestion durable dont bénéficient ses bois et forêts est maintenue si le propriétaire souscrit, dans un délai de trois mois, un nouveau contrat auprès de l'Office National des Forêts ou d'un expert forestier agréé ayant fait approuver un règlement type de gestion ou adhère dans le même délai à un organisme de gestion et d'exploitation forestière en commun agréé ayant fait approuver un règlement type de gestion. »

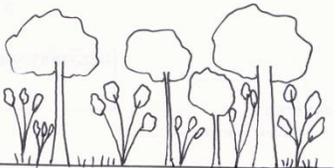
▪ Type de peuplement : Taillis simple

Fiche 1

Définition	Options sylvicoles			
	Options sylvicoles possibles	Rotation ou Révolution	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement/écologie
<p><b>Peuplement issu de rejets de souches (cépées) ou de drageons.</b> Les arbres sont rigoureusement du même âge sur la parcelle, ils ont repoussé en cépées.</p>  <p style="text-align: center;"><i>taillis simple</i></p>	<p><b>1A - Maintien du taillis simple : coupe classique de taillis simple :</b> L'objectif étant de produire du bois de chauffage, d'énergie ou d'industrie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prélever tous les brins de taillis.</li> </ul>	<p><b>Révolution :</b> entre 20 et 60 ans selon l'essence et la production du peuplement.</p>	<p>Totalité du volume lorsque le taillis est commercialisable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de zones ouvertes favorables à la faune sauvage. Attention la densité du gibier doit rester supportable (<b>plan de chasse</b>) car les cervidés sont très friands des jeunes pousses.</li> <li>Pour diminuer cette pression, il est conseillé de réaliser des coupes rases sur des petites parcelles (&lt;2 ha) disséminées dans le massif forestier en créant des mosaïques.</li> <li>Réaliser toutes les 4 révolutions de taillis une régénération naturelle ou plantation pour renouveler les souches vieillissantes.</li> </ul>
	<p><b>1B - Conversion vers la futaie par balivage en masse</b> L'objectif étant de produire à terme du bois d'œuvre dans un souci d'amélioration qualitative et de diversification des produits.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sélectionner, sur un peuplement jeune (15 à 20 cm de diamètre. Moins de 20 ans pour les châtaigniers, 30 ans pour les feuillus précieux et 60 ans sinon), à base de chêne, châtaignier, frêne, hêtre, merisier ou autres essences nobles, entre 80 et 120 tiges/ha parmi les sujets les mieux conformés (belle qualité, rectitude du fût, houppier bien développé, bon état sanitaire).</li> <li>Réaliser une éclaircie à leur profit (donner de l'espace au houppier). On veillera à maintenir à proximité des tiges sélectionnées un gainage du fût en intervenant essentiellement dans l'étage dominant et/ou codominant.</li> <li>Il est conseillé d'ouvrir des cloisonnements d'exploitation de 4 m de large tous les 20 m.</li> </ul> <p>➤ <b>Après éclaircie passer à l'option sylvicole 6C ou 6 D.</b></p>		<p>Entre 25 et 40 % du volume du taillis selon la densité du peuplement et l'essence.</p>	<p>Maintenir un accompagnement et conserver des essences secondaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliore la biodiversité du peuplement.</li> <li>Limite l'apparition de gourmands (chênes, châtaignier) et les coups de soleil (hêtre).</li> </ul>
	<p><b>1C - Furetage</b> Couper, sur chaque cépée, les brins qui ont atteint leur diamètre d'exploitabilité (&gt;15 cm de diamètre), conserver tous les autres brins (au minimum la moitié des tiges).</p>	<p><b>Rotation :</b> entre 10 et 15 ans.</p>	<p>Entre 10 et 30 % du volume sur pied du taillis.</p>	<p>Souvent réservé aux zones avec une pente &gt; 30% et/ou aux zones mouilleuses, mais possible également ailleurs. Permet la protection des sols : lutte contre l'érosion. Veiller à réguler la densité des grands animaux par un plan de chasse pour limiter l'abrutissement.</p>
	<p><b>1D - Transformation / Substitution d'essence</b> L'objectif est de produire à terme du bois d'œuvre feuillu ou résineux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une coupe rase suivie d'une plantation si l'essence présente est sans avenir (non adaptée aux conditions stationnelles, de mauvaise qualité, sans valeur économique future) et que le potentiel stationnel est suffisant. Après coupe rase</li> <li>NB : il est possible de ne procéder qu'à un enrichissement en réalisant la plantation uniquement par bandes ou bouquets.</li> </ul> <p>➤ <b>passer à l'option sylvicole 8A, 9A ou 10A suivant les essences retenues.</b></p>		<p>Totalité du volume</p> <p>➤ <b>voir article L.9 (mesure de reconstitution dans un délai de 5 ans).</b></p>	<p>Reboiser avec une ou des essences de provenance recommandées adaptées aux conditions stationnelles en tenant compte du changement climatique.</p>

## Type de peuplement : Taillis-sous-futaie au sens strict

## Fiche 2

Définition	Options sylvicoles			
	Interventions sylvicoles	Rotation ou Révolution	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement/écologie
<p><b>Peuplement composé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'un étage inférieur : le taillis qui recouvre les deux tiers de la surface,</li> <li>d'un étage supérieur : la futaie ou réserve, composée d'arbres d'âges gradués suivant une norme après coupe (40 à 60 petits bois, 20 à 30 bois moyens et 7 à 15 gros bois) qui recouvre le tiers restant.</li> </ul> <p>La <b>surface terrière</b> de la réserve doit rester comprise entre <b>6 et 12 m<sup>2</sup>/ha</b>.</p>  <p>Taillis-sous-futaie au sens strict</p>	<p><b>2A - Maintien en taillis-sous-futaie :</b></p> <p>L'objectif est de produire du bois de chauffage ou d'industrie et du bois d'œuvre.</p> <p><i>Remarque : il est conseillé de réaliser un inventaire pied à pied avant coupe pour maintenir la norme énoncée ci-contre.</i></p> <p><b>* Coupe ordinaire de taillis-sous-futaie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sélectionner</b> entre 60 et 80 jeunes tiges d'avenir /ha de préférence de franc pied qui assureront le renouvellement de la futaie.</li> <li>Procéder à la <b>coupe du taillis</b> en maintenant à proximité des tiges d'avenir un gainage de sous-étage.</li> <li>Procéder à une <b>coupe dans la futaie</b>, prélevant à la fois des arbres murs, dépérissants, tarés, sur des taches de semis ou qui se concurrencent.</li> </ul> <p><b>* Travaux liés à la coupe:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser (si nécessaire) des tailles de formation et élagage des jeunes bois.</li> <li>Veiller au bon développement des semis en contrôlant la concurrence des rejets de taillis.</li> <li>Si les semis ou rejets sont insuffisants pour assurer la pérennité de ce traitement, il est conseillé de procéder à des enrichissements avec une ou des essences les mieux adaptées aux conditions stationnelles. Il conviendra de limiter ces enrichissements qui nécessitent un suivi régulier et la mise en place de protection contre le gibier.</li> <li>Réaliser (si nécessaire) des dégagements et des dépressages dans les taches de semis / fourré /gaulis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Révolution du taillis :</b> 20 à 50 ans selon l'essence et la production du peuplement.</li> <li><b>Rotation dans la futaie :</b> coupe réalisée en même temps que la coupe de taillis</li> <li>Il est conseillé de destiner 1/5 de la surface de la parcelle à la régénération.</li> <li>jusqu'à l'année N+15</li> </ul> <p><i>Remarque : N = année de la coupe ordinaire de taillis-sous-futaie.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Taillis :</b> 70 à 90 % du volume selon la densité du taillis et l'essence.</li> <li><b>Futaie :</b> prélèvement &lt; 50 % du volume bois d'œuvre sur pied.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de zones semi-ouvertes favorables au grand gibier.</li> <li>Maintenir la capacité de régénération en veillant à ce que la densité de gibier soit supportable (protections et/ou demander l'augmentation du plan de chasse).</li> <li>Entretenir les fossés pour permettre le renouvellement dans les zones mouilleuses.</li> <li>Traitement favorable à la biodiversité.</li> <li>Pérennité du couvert (jamais de coupe rase).</li> <li>Maintenir dans les zones hors du public plusieurs vieux arbres/ha (arbres à cavité, arbres dépérissants) pour favoriser la biodiversité (oiseaux, insectes, champignons).</li> </ul>

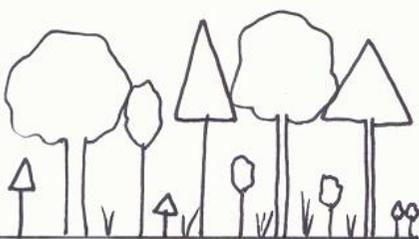
Définition	Options sylvicoles			
	Interventions sylvicoles	Rotation ou révolution	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement/écologie
<p>• Ancien taillis-sous-futaie composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'un étage inférieur : le taillis,</li> <li>d'un étage supérieur : la futaie ou réserve (feuillus ou/et résineux).</li> </ul> <p>Attention : les arbres qui composent la futaie ne suivent pas la norme de la fiche n°2.</p>	<p><b>3A - Conversion en futaie régulière à partir du taillis, des perches ou des petits bois par balivage en masse</b></p> <p>L'objectif est de produire du bois d'œuvre feuillu et/ou résineux.</p> <p><b>Le taillis, les perches et petits bois sont riches en essences nobles (chênes, hêtre, feuillus précieux, essences résineuses) et de belle venue.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sélectionner sur un peuplement jeune entre 80 et 120 tiges/ha parmi les sujets d'essences nobles les mieux conformés (belle qualité, rectitude du fût, arbre sans tare, houppier bien développé).</li> <li>Réaliser une éclaircie à leur profit (donner de l'espace au houppier : détourage).</li> <li>Ouvrir des cloisonnements d'exploitation de 4 m de large tous les 18/20 m si le taillis est dense.</li> <li>Procéder dans la réserve à une coupe d'amélioration visant à prélever des tiges qui concurrencent les jeunes tiges désignées ou de mauvaise qualité ou déperissantes ou arrivées à maturité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rotation :</b> entre 8 et 15 ans.</li> </ul>	<p><b>Taillis, perches, petits bois :</b> 20 à 30 % du volume/ha.</p> <p><b>Futaie :</b> 0 à 50 % du volume du bois d'œuvre sur pied.</p> <p>Il peut y avoir des cas où prélever toutes les réserves est justifié, si elles sont peu nombreuses et/ou de mauvaise qualité alors que le taillis présente un réel potentiel d'amélioration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir le sous-étage : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliore la biodiversité du peuplement.</li> <li>• Limite l'apparition de gourmands (chênes, châtaignier) et les coups de soleil (hêtre).</li> </ul> </li> <li>- Maintenir dans les zones hors du public plusieurs vieux arbres/ha (arbres à cavité, arbres déperissants) pour favoriser la biodiversité (oiseaux, insectes, champignons).</li> </ul> <p>Si le peuplement est composé d'un mélange d'essence, veiller à conserver cette diversité.</p>
	 <p>Taillis avec réserves</p>	<p><b>3B - Conversion en futaie régulière à partir de la futaie</b></p> <p>L'objectif est de produire du bois d'œuvre feuillu et/ou résineux.</p> <p><b>Le taillis est clairsemé et/ou composé d'essences non nobles.</b></p> <p><b>La surface terrière de la futaie est &gt; 5 m<sup>2</sup>/ha avec des essences nobles. Le peuplement autorise une régularisation autour d'une catégorie de grosseur.</b></p> <p><b>3B1- Coupes d'amélioration (Eclaircie Préparatoire à la Conversion : EPC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une éclaircie dans la réserve et dans le taillis au profit des tiges les mieux conformées de la catégorie de grosseur la plus représentée.</li> <li>Prélever les arbres arrivés à maturité s'ils concurrencent les arbres d'avenir.</li> <li>Poursuivre cette régularisation jusqu'au diamètre d'exploitabilité retenue en fonction de l'essence objective (frêne/hêtre/chênes : &gt; 55 cm de diamètre, châtaignier : &gt; 35 cm de diamètre, résineux : &gt; 40 cm de diamètre).</li> </ul> <p><b>3B2 - Reconstitution du peuplement (Régénération naturelle)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Régénération naturelle : réaliser des coupes de régénération : ensemencement, secondaire(s) et définitive en fonction de l'acquisition du semis sur la parcelle. Dès que la coupe définitive est faite</li> </ul> <p>➤ passer à l'option sylvicole 6A ou 7A.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rotation :</b> entre 8 et 15 ans.</li> <li>• <b>Durée</b> &lt; 15 ans.</li> </ul>	<p>Prélèvement &lt; 25 % du volume bois d'œuvre sur pied.</p> <p>La totalité du volume bois d'œuvre sur pied et du taillis.</p> <p>➤ voir article L.9 (mesure de reconstitution dans un délai de 5 ans).</p>

## Type de peuplement : Taillis avec réserves

## Fiche 3 (suite)

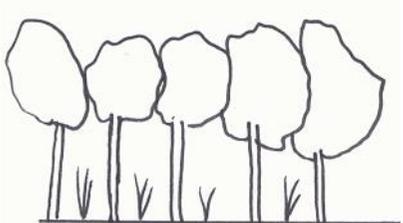
Définition	Options sylvicoles			
	Interventions sylvicoles	Rotation	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement écologie
<p>• Ancien taillis - sous - futaie composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'un étage inférieur : le taillis,</li> <li>d'un étage supérieur : la futaie ou réserve (feuillus ou/et résineux).</li> </ul> <p>Attention : les arbres qui composent la futaie ne suivent pas la norme de la fiche n°2.</p>	<p><b>3C - Conversion en futaie irrégulière à partir de la futaie et /ou du taillis</b> L'objectif est de produire du bois d'œuvre feuillu et/ou accessoirement résineux en mélange.</p> <p><b>La surface terrière de la futaie est &gt; 5 m<sup>2</sup>/ha avec une structure irrégulière.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une éclaircie de taillis visant à dégager les plus beaux sujets et les zones de semis.</li> <li>Réaliser une éclaircie dans la réserve au profit des plus belles tiges en conservant et/ou favorisant l'irrégularité des diamètres soit pied par pied soit par petites zones (bouquets ou trouées &lt; 50 ares).</li> <li>Prélever les arbres arrivés à maturité se trouvant sur des zones de semis qu'on souhaite maintenir.</li> <li>Dégager les semis naturels en fonction de leur besoin en lumière.</li> <li>Réaliser, après exploitation des bois, des enrichissements dans les zones pauvres en semis et en tiges d'avenir. Il est conseillé de ne pas investir dans les zones sans avenir.</li> <li>Il est conseillé de réaliser tous les 15 ans un inventaire pied à pied ou statistique.</li> </ul> <p>Lorsque la futaie irrégulière est obtenue ➤ <b>passer à l'option sylvicole 5A.</b></p>	<p>• <b>Rotation taillis</b> 6 à 10 ans.</p> <p>• <b>Rotation futaie</b> 8 à 12 ans.</p>	<p>• <b>Taillis, perches ou petits bois</b> : entre 20 et 40 % du volume/ha du taillis sur pied.</p> <p>• <b>Futaie</b> : entre 20 et 30 % du volume bois d'œuvre sur pied.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le peuplement se renouvelle progressivement dans le temps sans coupe rase.</li> <li>Favoriser les mélanges d'essences dans la futaie dès que possible.</li> <li>Maintenir la capacité de régénération en veillant à ce que la densité de gibier soit supportable (protections ou/et demander l'augmentation du plan de chasse).</li> <li>Maintenir dans les zones hors du public plusieurs vieux arbres/ha (arbres à cavité, arbres dépérissants) pour favoriser la biodiversité (oiseaux, insectes, champignons).</li> </ul>
	<p><b>3D - Transformation en futaie régulière</b> L'objectif est de produire du bois d'œuvre feuillu et/ou résineux, si la station le permet. Le taillis et la réserve sont sans avenir. Réaliser une coupe rase et plantation si l'essence en place est de mauvaise qualité génétique ou inadaptée aux conditions stationnelles ou dépérissante ou avec des difficultés de régénération naturelle. Dès que la coupe rase est réalisée ➤ <b>passer à l'option sylvicole 8A, 9A ou 10A selon l'essence retenue.</b></p>		<p>Totalité du volume Si possible lorsque le taillis est commercialisable.</p> <p>➤ <b>voir article L.9 (mesure de reconstitution dans un délai de 5 ans).</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reboiser avec une ou des essences de provenances recommandées et adaptées aux conditions stationnelles en tenant compte du changement climatique <i>Voir annexe 1 pour le choix des essences de reboisement.</i></li> <li>Maintenir la capacité de régénération en veillant à ce que la densité de gibier soit supportable (protections ou/et demander l'augmentation du plan de chasse).</li> </ul>
	<p><b>3E - Maintien du taillis avec réserves</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser des éclaircies de taillis en dégagant les plus beaux sujets.</li> <li>Prélever progressivement les réserves arrivées à maturité en favorisant le rajeunissement de la futaie.</li> <li>Eclaircie dans la futaie en veillant à ne pas altérer le capital sur pied (maintenir une surface terrière de l'ordre de 10 m<sup>2</sup>/ha avant coupe).</li> <li>Il est possible d'enrichir le peuplement en réalisant des plantations par bandes ou bouquets après coupe du taillis dans ces zones.</li> </ul>	<p><b>Rotation dans le taillis et la réserve</b> : 15 ans à 25 ans.</p>	<p><b>Taillis</b> : 20 à 30 % de la surface terrière. <b>Futaie</b> : prélèvement &lt; 30 % de la surface terrière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les mélanges d'essences dans la futaie dès que possible.</li> </ul>

Définition	Options sylvicoles			
	Interventions sylvicoles	Rotation ou révolution	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement/écologie
<p>Taillis présentant aussi des arbres de franc pied, du même âge que les brins de taillis</p>  <p>Mélange futaie - taillis</p>	<p><b>4A - Conversion en futaie régulière à partir des perches ou des petits bois par balivage en masse</b> L'objectif est de produire du bois d'œuvre feuillu. <b>Les perches et petits bois sont riches en essences nobles (chênes, hêtre, feuillus précieux, essences résineuses), de belle venue et bien réparties dans le peuplement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélectionner sur un peuplement jeune entre 80 et 120 tiges/ha parmi les sujets d'essences nobles les mieux conformés (belle qualité, rectitude du fût, arbre sans tare, houppier bien développé).</li> <li>- Réaliser une éclaircie à leur profit (donner de l'espace au houppier : détournage).</li> <li>- Ouvrir des cloisonnements d'exploitation de 4 m de large tous les 18/20 m si le taillis est dense.</li> <li>- Poursuivre par des coupes d'éclaircies régulières dans le taillis.</li> </ul> <p>➤ une fois le peuplement converti en futaie régulière, <b>passer à l'option sylvicole 6D ou 6E</b> selon le diamètre des arbres</p>	<p>• <b>Rotation :</b> entre 8 et 15 ans.</p>	<p>Entre 25 et 40 % du volume du taillis selon la densité du peuplement et l'essence.</p>	<p>- Maintenir un accompagnement et conserver des essences secondaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliore la biodiversité du peuplement.</li> <li>• Limite l'apparition de gourmands (chênes, châtaignier) et les coups de soleil (hêtre).</li> </ul>
	<p><b>4B – Maintien du mélange futaie – taillis par détournage</b> L'objectif est de produire à terme du bois d'œuvre feuillu <b>Le peuplement est jeune (non exploitable) et présente suffisamment de tiges d'avenir d'essences nobles, vigoureuses et dominantes, bien individualisées, adaptées à la station et au changement climatique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Désigner 70 à 140 tiges d'avenir par ha</li> <li>- Supprimer toute concurrence au niveau du houppier, sur deux à trois mètres de rayon</li> <li>- Conserver le reste du peuplement</li> </ul> <p>➤ <b>passer à l'option sylvicole 4A</b></p>			<p>- Maintenir un accompagnement et conserver des essences secondaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliore la biodiversité du peuplement.</li> <li>• Limite l'apparition de gourmands (chênes, châtaignier) et les coups de soleil (hêtre).</li> </ul> <p>Si le peuplement est très jeune, cette technique favorise particulièrement les fruitiers forestiers</p>
	<p><b>4 C - Transformation en futaie régulière</b> L'objectif est de produire du bois d'œuvre feuillu et/ou résineux. Le peuplement est sans avenir. Réaliser une coupe rase et plantation si l'essence(s) en place est de mauvaise qualité génétique ou inadaptée aux conditions stationnelles ou déperissante ou avec des difficultés de régénération naturelle. Dès que la coupe rase est réalisée</p> <p>➤ <b>passer à l'option sylvicole 8A, 9A ou 10A</b> selon l'essence retenue.</p>		<p>Totalité du volume Si possible lorsque le taillis est commercialisable.</p> <p>➤ <b>voir article L.9 (mesure de reconstitution dans un délai de 5 ans).</b></p>	<p>• Reboiser avec une ou des essences de provenances recommandées et adaptées aux conditions stationnelles en tenant compte du changement climatique <i>Voir annexe 1 pour le choix des essences de reboisement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir la capacité de régénération en veillant à ce que la densité de gibier soit supportable (protections ou/et demander l'augmentation du plan de chasse).</li> </ul>

Définition	Options sylvicoles			
<p><b>Peuplement d'origine sexuée composé d'essences feuillues ou/et résineuses.</b> Le peuplement est composé d'individus de diverses dimensions (hauteur, diamètre et âges variés).</p>  <p><i>Futaie irrégulière mélange feuillus/résineux</i></p>	Interventions sylvicoles	Rotation	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement/écologie
	<p>L'objectif est de produire du bois d'œuvre feuillu et/ou résineux de qualité. Les interventions visent à maintenir l'ensemble des classes de diamètre et assurer le renouvellement du peuplement soit pied à pied soit par petites zones (bouquets ou trouées &lt; 50 ares).</p> <p><i>Remarque : il est conseillé de réaliser tous les 15 ans un inventaire pied à pied ou statistique.</i></p> <p><b>5A - Coupe de futaie irrégulière = coupe jardinatoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le peuplement et les arbres de qualité indépendamment de leur diamètre.</li> <li>• Récolter les bois murs surplombant des taches de semis que l'on souhaite maintenir.</li> <li>• Récolter les arbres en mauvais état sanitaire.</li> <li>• Diminuer la concurrence entre les tiges de petits bois et de bois moyens (éclaircie au profit des plus beaux sujets).</li> <li>• Veiller à maintenir l'irrégularité.</li> <li>• Il est conseillé d'ouvrir des cloisonnements de 4 m de large tous les 18/20 m.</li> </ul> <p><i>Remarque : veiller à maintenir une surface terrière de l'ordre de 15 à 35 m<sup>2</sup>/ha avant coupe selon les espèces et la fertilité des stations.</i></p> <p><b>Travaux liés à la coupe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour assurer le renouvellement des classes d'âges les plus jeunes il est important de veiller à l'obtention d'une régénération notamment pour assurer le renouvellement des gros bois récoltés.</li> <li>• Si la régénération est difficile : réaliser des compléments de régénération avec des provenances adaptées aux conditions stationnelles et de provenance recommandée. (<i>voir annexe 1 pour le choix des essences</i>)</li> <li>• Dégager si nécessaire les tâches de semis que l'on souhaite conserver.</li> <li>• Dépresser les zones de semis/fourré/gaulis dès que nécessaire.</li> <li>• Réaliser (si nécessaire) des tailles et élagage des arbres d'avenir.</li> </ul> <p><b>Erreurs à ne pas commettre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des coupes au diamètre.</li> <li>• Réaliser des interventions trop brutales. Si la surface terrière est très forte revenir <u>progressivement</u> aux surfaces terrières conseillées avant coupe ci-dessus.</li> </ul>	<p>• <b>Rotation</b> : 8 à 12 ans en feuillus</p> <p><b>Rotation</b> : 5 à 12 ans en résineux</p> <p>Entre N+3 et N+15</p> <p><i>Remarque : N = année de la coupe.</i></p>	<p>Prélèvement dans les feuillus : en moyenne de 10 à 20 % de la surface terrière dans toutes les catégories de grosseurs.</p> <p>Prélèvement dans les résineux : en moyenne de 15 à 25 % de la surface terrière dans toutes les catégories de grosseurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérennité : pas de coupe rase brutale. L'ambiance forestière permanente est favorable à la richesse faunistique et floristique.</li> <li>• Favoriser la diversité d'essences adaptées à la station.</li> <li>• Maintenir la capacité de régénération en veillant à ce que la densité d'animaux ne soit pas trop forte.</li> <li>• Conserver le sous-étage d'essences ligneuses qui permet d'accompagner la croissance des tiges d'avenir.</li> <li>• Maintenir dans les zones hors du public plusieurs vieux arbres/ha (arbres à cavité, arbres dépérissants) pour favoriser la biodiversité (oiseaux, insectes, champignons).</li> </ul>

Type de peuplement : futaie régulière feuillue

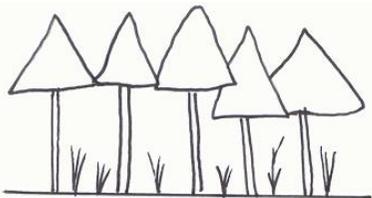
Fiche 6

Définition	Options sylvicoles			
	Interventions sylvicoles	Rotation ou date d'intervention	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement/écologie
<p><b>Peuplement composé d'arbres issus de semis ou de plants, qui ont sensiblement le même âge, la même hauteur et des diamètres voisins.</b></p> <p>Le peuplement est pur lorsqu'il est constitué d'une seule essence ou mélangé s'il est composé de plusieurs essences.</p>  <p><i>Futaie régulière feuillue</i></p>	<p>L'objectif est de produire du bois d'œuvre de qualité.</p> <p><b>6 A - Gestion d'une régénération naturelle d'une hauteur &lt; 10 m</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une clôture contre les grands animaux si la pression du gibier est susceptible de mettre en péril la régénération naturelle.</li> <li>Mise en place et entretiens des cloisonnements cultureux de 2 m de large tous les 5/6 m.</li> <li>Mise en place de cloisonnement d'exploitation de 4 m de large tous les 18/20 m.</li> <li>Réaliser des compléments de régénération si des trouées importantes persistent.</li> <li>Dégager les semis de la végétation concurrente.</li> <li>Dépressage(s) dans les fourrés/gaulis.</li> <li>Réaliser, si nécessaire, des tailles de formation et élagage.</li> <li>Enlever la protection contre le gibier dès que possible</li> </ul> <p><b>6 B - Gestion d'une plantation d'une hauteur &lt; 10 m</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de protections individuelles ou globale selon la densité des plants et/ou la surface concernée et la pression du gibier.</li> <li>Effectuer, si nécessaire, des regarnis dans la plantation.</li> <li>Dégager les plants de la végétation concurrente.</li> <li>Réaliser, si nécessaire, des tailles de formation et élagage (en particulier dans les plantations à large espacement ou dans les boisements de terres agricoles).</li> <li>Enlever la protection contre le gibier dès que possible.</li> <li>Dépressage (s) si nécessaire.</li> </ul>	<p>Année N</p> <p>Entre N+1 et N+20</p> <p>Année N</p> <p>Entre N+1 et N+20</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Rechercher le maintien et l'installation d'essences d'accompagnement et du sous-étage par une sylviculture dynamique améliorant l'intensité de l'éclaircissement arrivant au sol.</li> <li>Veillez à ce que la densité de gibier soit supportable (protections ou/et régulation des populations de cervidés en augmentant le plan de chasse).</li> </ul>
	<p><b>6C - Gestion d'un peuplement compris entre 10 et 20 m de hauteur (diamètre &lt; 30 cm)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Eclaircie (voire dépressage).</li> <li>Entre 15 et 20 m de hauteur désignation de 80 à 120 tiges /ha selon l'essence.</li> <li>Réaliser une coupe d'amélioration (éclaircie sélective + cloisonnements tous les 15-20m) au profit des tiges désignées</li> <li>Elaguer, si nécessaire, les essences objectives (chênes, frêne, merisier, érables...) jusqu'à 6 m de hauteur.</li> </ul>	<p>• <b>Rotation</b> : 6 à 12 ans (selon l'essence et la station).</p> <p><i>Remarque : N étant l'année de plantation, semis ou régénération naturelle.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prélèvement entre 20 et 30 % du nombre de tiges/ha.</li> <li>Dépressage : abaisser la densité à celle d'une plantation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les éclaircies améliorent l'éclaircissement au sol et le développement d'une végétation en sous-étage (effet favorable sur la forme des arbres) et la diversité floristique et faunistique.</li> </ul>

Type de peuplement : futaie régulière feuillue

Fiche 6 (suite)

Définition	Options sylvicoles			
	Options sylvicoles possibles	Rotation	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement/écologie
	<p><b>6D - Gestion d'un peuplement d'une hauteur &gt; 20 m</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les coupes d'amélioration (éclaircies sélectives) au profit des arbres désignés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Rotation</b> : 8 à 12 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prélèvement &lt; 25 % du volume de la parcelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les éclaircies améliorent l'éclaircissement au sol et le développement d'une végétation en sous-étage (effet favorable sur la forme des arbres) et la diversité floristique et faunistique.</li> </ul>
	<p><b>6E - Gestion d'un peuplement à maturité :</b> Le peuplement sera considéré à maturité lorsque son diamètre moyen d'exploitabilité sera &gt; 55 cm de diamètre (pour le châtaignier le diamètre retenu sera &gt; 35 cm).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une coupe rase et une plantation si l'essence en place n'est pas de bonne qualité génétique ou inadaptée aux conditions stationnelles et/ou climatiques ou présente des difficultés de régénération, ou petite parcelle.</li> </ul> <p>➤ <b>Passer à l'option sylvicole 8A, 9A ou 10A selon l'essence retenue.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser des coupes de régénération : ensemencement (prélèvement du sous-étage et d'1/3 à 2/3 de la futaie selon l'essence et la densité de semis, en laissant les arbres les plus vigoureux et de meilleure qualité), secondaire(s) si nécessaire (en fonction de l'acquisition du semis sur la parcelle et de la densité des semenciers) et définitive. Passés 12 ans, si la régénération est insuffisante, enrichir par plantation.</li> </ul> <p>➤ <b>Passer à l'option sylvicole 6A ou 7A</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coupes a périodiques, durée de la régénération &lt;12 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La totalité du volume /ha.</li> </ul> <p>La totalité du volume /ha (en une ou plusieurs coupes).</p> <p>➤ voir article L.9 (mesure de reconstitution dans un délai de 5 ans).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reboiser avec une ou des essences de provenances recommandées et adaptées aux conditions stationnelles. <b>Voir annexe 1 pour le choix des essences de reboisement.</b></li> <li>Veillez à ce que la densité de gibier soit supportable (protections ou/et demander l'augmentation du plan de chasse).</li> </ul>

Définition	Options sylvicoles			
	Interventions sylvicoles	Rotation ou révolution	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement/écologie
<p><b>Peuplement résineux issu de régénération naturelle, de semis ou de plantation. Tous les arbres ont un peu près le même âge, la même hauteur et des diamètres voisins.</b></p>  <p><i>Futaie régulière résineuse</i></p>	<p><b>7 A - Gestion d'une régénération naturelle d'une hauteur &lt; 12 m</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une clôture contre les grands animaux si la pression du gibier est susceptible de mettre en péril la régénération naturelle.</li> <li>Mise en place et entretiens des cloisonnements cultureux de 2 m de large tous les 5/6 m.</li> <li>Mise en place de cloisonnement d'exploitation de 4 m de large tous les 18/20 m.</li> <li>Réaliser des compléments de régénération si des trouées importantes persistent.</li> <li>Dégager des semis de la végétation concurrente.</li> <li>Dépressage(s) pour abaisser la densité à celle d'une plantation</li> <li>Réaliser, si nécessaire, des tailles de formation et élagage (sur pin laricio de Corse) et élagage de pénétration (si nécessaire) à 2 m sur douglas, mélèze, sapins, épicéas et pins.</li> <li>Enlever la protection contre le gibier dès que possible</li> </ul> <p><b>7B - Gestion d'une plantation d'une hauteur &lt; 12 m</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de protections individuelles ou globale selon la densité des plants et/ou la surface concernée et la pression du gibier.</li> <li>Effectuer, si nécessaire, des regarnis dans la plantation.</li> <li>Dégager les plants de la végétation concurrente.</li> <li>Réaliser, si nécessaire, des tailles de formation et élagage.</li> <li>Enlever la protection contre le gibier dès que possible</li> <li>Dépressage(s) si nécessaire.</li> </ul>	<p>N</p> <p>N+1 à N+15</p> <p>N</p> <p>N+1 à N+15</p> <p><i>Remarque : N étant l'année de plantation, semis ou régénération naturelle.</i></p>	<p>Rechercher le maintien et l'installation d'essences d'accompagnement et du sous-étage (exemple du sureau). Un sous étage feuillu a un effet positif sur la décomposition de la matière organique, limite l'acidification des sols.</p> <p>Reboiser avec une essence de provenance recommandée et adaptée aux conditions stationnelles en tenant compte du changement climatique. <i>Voir annexe 1 pour le choix de l'essence de reboisement.</i></p> <p>Il est fortement conseillé de réaliser un traitement contre le fomes et un traitement homologué contre l'hylobe, voire de retarder de 2 ou 3 ans la plantation après la coupe rase.</p> <p>Veillez à ce que la densité de gibier soit supportable (protections ou/et demander l'augmentation du plan de chasse).</p>	

Type de peuplement : futaie régulière résineuse

Fiche 7 (suite)

Définition	Options sylvicoles			
	Interventions sylvicoles	Rotation ou révolution	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement/écologie
	<p><b>7 C - Gestion d'un peuplement d'une hauteur comprise entre 12 m et 18 m</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation conseillée (180 à 250 tiges /ha selon l'essence).</li> <li>• Réaliser une première éclaircie sélective au profit des tiges désignées après cloisonnement ou une éclaircie systématique</li> <li>• Elagage souhaitable jusqu'à 6 m des arbres désignés.</li> </ul>		<p>• <b>Prélèvement</b> : 25 à 50 % des tiges, cloisonnement compris.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sortir rapidement les bois abattus pour limiter les risques sanitaires.</li> </ul>
	<p><b>7D - Gestion d'un peuplement d'une hauteur supérieur à 18 m</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser de nouvelles coupes d'amélioration au profit des tiges désignées et élaguées.</li> </ul> <p><i>Remarque : si le peuplement à un retard d'éclaircie, on veillera on réaliser des prélèvements très faibles de l'ordre de 15 % à rotation de 6 à 8 ans afin d'améliorer le coefficient de stabilité (H/D)</i></p>	<p>• <b>Rotation</b> : 5 à 15 ans.</p>	<p>• <b>Prélèvement</b> : 15 à 30 % des tiges /ha.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les éclaircies améliorent : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ l'éclaircissement au sol (décomposition plus aisée de la matière organique)</li> <li>➢ le développement d'une végétation en sous-étage (effet favorable sur la qualité des arbres).</li> <li>➢ la stabilité du peuplement vis à vis du vent.</li> </ul> </li> </ul>
	<p><b>7 E - Gestion d'un peuplement arrivé à maturité :</b> Le peuplement sera considéré à maturité quand le diamètre moyen sera &gt; 40 cm sous réserve du respect des âges minimums indiqués dans le SRGS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coupe rase et reboisement. <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ <b>Passer à l'option sylvicole 8A, 9A ou 10A selon l'essence.</b></li> </ul> </li> <li>• Coupes de mise en régénération progressive : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ ensemencement (1/3 à 2/3 du peuplement selon l'essence et la densité de semis éventuels), suivie si besoin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ 0 à 2 secondaire(s) pour les pins, mélèzes, douglas, puis une définitive dès que le semis est acquis.</li> <li>➢ 2 à 4 secondaires pour les sapins et épicéas, puis une définitive dès que le semis est installé et ne craint plus le gel tardif.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>➢ <b>Passer à l'option sylvicole 7A.</b></li> </ul>	<p>• Coupes apériodiques, durée de régénération compris entre 8 et 15 ans en fonction de l'essence.</p>	<p>• Tout le volume sur pied.</p> <p>➢ voir article L.9 (mesure de reconstitution dans un délai de 5 ans).</p>	<p><i>Voir annexe 1 pour le choix des essences de reboisement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veillez à ce que la densité de gibier soit supportable (protections ou/et demander l'augmentation du plan de chasse).</li> </ul>

Définition	Options sylvicoles			
	Interventions sylvicoles	Rotation ou révolution	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement/écologie
<p>• Reboisement : c'est renouveler un peuplement qui a été exploité.</p> <p>• Boisement : c'est créer une forêt par semis ou plantation sur un terrain qui initialement était nu ou faiblement boisé.</p>  <p><i>Boisement avec protection à gibier sur terre agricole</i></p>	<p><b>8 A - Création d'un peuplement par semis ou plantation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre la parcelle accessible : création de desserte si besoin et/ou entretien.</li> <li>• Dans le cas d'un reboisement : coupe rase du peuplement existant et nettoyage de la parcelle.</li> <li>• Pratiquer généralement un travail du sol pour faciliter la mise en place et le développement du système racinaire et/ou un sous-solage sur les anciennes pâtures où sols compacts.</li> <li>• Choisir des essences adaptées à la station en pratiquant une description de station à raison de 1 à 2 points/ha. Il est recommandé d'utiliser les catalogues de stations existants et les outils de diagnostic bioclimatique.</li> <li>• Utiliser des plants ou graines conformes à la réglementation en vigueur adaptés aux conditions stationnelles et climatiques. Utiliser des régions de provenance recommandées.</li> <li>• Choisir une densité de plantation conforme à l'arrêté préfectoral en vigueur.</li> <li>• Mise en place des plants ou semis.</li> <li>• Mise en place de protection à gibier totale ou individuelle si la pression du gibier est forte et peut mettre en péril le bon développement de la plantation.</li> <li>• Réaliser, si nécessaire, un traitement pour les reboisements en résineux : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ homologué contre l'hylobe, voire retarder de 2 ou 3 ans la plantation après une coupe rase,</li> <li>➢ lutte contre le fomès.</li> </ul> </li> <li>• Cas des enrichissements : les travaux de nettoyage ne seront faits que par bandes, les travaux de travail du sol par bandes ou par bouquets en potets. La plantation se fera alors en bandes ou bouquets.</li> </ul> <p>➢ Passer à l'option sylvicole 6B ou 7 B.</p>	<p>N - 1</p> <p>N</p> <p><i>Remarque : N étant l'année de la plantation ou semis.</i></p>	<p>Prélèvement (volume ou surface terrière)</p>	<p><b>Environnement/écologie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à limiter l'utilisation de matériel lourd qui occasionne des tassements de sol.</li> <li>• Reboiser avec une ou des essences de provenances recommandées et adaptées aux conditions stationnelles. <i>Voir annexe 1 pour le choix des essences de reboisement.</i></li> <li>• Veiller à avoir une densité de grands gibiers qui permette le développement de la plantation sans nécessiter de mettre en place des protections à gibier.</li> <li>• Rechercher le maintien et l'installation naturelle d'essences d'accompagnement et du sous-étage.</li> </ul> <p><i>Remarque : ne pas planter des terrains improductifs pour la forêt, souvent facteur de diversité biologique.</i></p>

Type de peuplement : Peupleraie  
(voir la liste des cultivars recommandés par région en annexe 2)

Fiche 9

Définition	Options sylvicoles			
	Interventions sylvicoles	Rotation ou révolution	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement/écologie
<p>Plantation à densité finale de cultivars de peuplier.</p>  <p><i>Peupleraie de 1 an</i></p>	<p><b>9A - Cas d'un Reboisement : opérations préalables aux travaux de plantation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation du peuplement préexistant.</li> <li>• Nettoyage de la parcelle et broyage ou mise en andains des rémanents.</li> </ul> <p><b>9 B - Cas d'un Boisement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer si nécessaire un sous-solage et/ou labour (sur sol compact)</li> <li>• Choisir le ou les cultivars les plus adaptés à la station (si la surface est &gt; 2 ha, il est conseillé d'introduire plusieurs cultivars pour limiter les risques phytosanitaires et/ou risques climatiques).</li> <li>• Plantation à la tarière ou à la pelle mécanique à une densité finale de 7 m X 7 m ou 8 m X 8 m en carré ou en quinconce.</li> <li>• Mise en place, si nécessaire, de protection à gibier.</li> <li>• Réaliser, si nécessaire, des regarnis.</li> </ul> <p><b>Gestion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser, si nécessaire, des entretiens mécaniques au cover-crop ou au broyeur et/ou des entretiens chimiques sur la ligne de plantation ou localisés autours des plants pour limiter la concurrence herbacée, semi ligneuse ou ligneuse.</li> <li>• Taille de formation si nécessaire. Il est conseillé de broyer les branches élaguées pour éviter des embâcles.</li> <li>• Elagage à 3 m de tous les arbres. <i>Remarque : élaguer moins de 50 % de la hauteur totale.</i></li> <li>• Elagage à 6/7 m de tous les arbres. <i>Remarque : élaguer moins de 50 % de la hauteur totale.</i></li> <li>• Coupe rase dès que le diamètre moyen est supérieur à 40 cm.</li> </ul>	<p>N -1</p> <p>Entre N et N+ 2</p> <p>Entre N+1 et N+10</p> <p><b>Révolution</b> : &lt; 25 ans <i>Remarque : N étant l'année de la plantation.</i></p>	<p>Totalité du volume sur pied. ➤ voir article L.9 (mesure de reconstitution dans un délai de 5 ans).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stations optimales à peuplier sont des terrains profonds, bien alimentés en eau l'été et chimiquement riches. (voir annexes 1 et 2)</li> <li>• Veiller à avoir une densité de grands gibiers qui permette le développement de la plantation sans nécessiter de mettre en place des protections à gibier.</li> <li>• Ne pas introduire ou réintroduire de peupliers sur des stations sèches ou dans les zones trop humides nécessitant de gros travaux d'assainissements.</li> <li>• Ne pas planter à moins de 6 m des cours d'eau.</li> <li>• L'utilisation de traitement phytosanitaire à proximité des rivières doit être très stricte. Il est recommandé de ne pas opérer d'application sur les deux lignes en bordure des cours d'eau.</li> <li>• Il est recommandé de différer les entretiens mécaniques à la fin du mois de juin pour ne pas perturber la nidification et les mises bas.</li> </ul>

Type de peuplement : Noyeraie

Fiche 10

Définition	Options sylvicoles			
	Interventions sylvicoles	Date intervention	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement/écologie
Plantation de noyers communs, noirs ou hybrides.   <p>Noyer hybride sur terre agricole - Photo X. Pesme-</p>	<b>10A - Cas d'un reboisement : opérations préalables aux travaux de plantation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation du peuplement préexistant.</li> <li>• Nettoyage de la parcelle et broyage ou mise en andains des rémanents.</li> </ul>	} N-1		Voir annexe 1 pour le choix du noyer.  • N'introduire de noyers que sur de petites surfaces (<5 ha) et sur des sols : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pH peu acide = 6/7.</li> <li>• Profonds.</li> <li>• Meubles ;</li> <li>• Riches en éléments minéraux ;</li> <li>• Bien alimentés en eau.</li> </ul> • Précipitations de 650 à 700 mm/an bien réparties au cours de l'année.  • Eviter le noyer commun en plantation sur sol forestier (sensibilité à l'armillaire)  • Eviter le noyer noir sur les sols trop calcaires (risque de chlorose).  • Veiller à avoir une densité de grands gibiers qui permette le développement de la plantation sans nécessiter de mettre en place des protections à gibier.
	<b>10B - Cas d'un boisement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un sous-solage (si le sol est compact) et/ou labour</li> <li>• Ouvrir des trous de plantation importants (70 cm de profondeur).</li> <li>• Densité recommandée : 60 à 100 tiges /ha pour le noyer commun</li> <li>• Densité recommandée pour les noyers noirs ou hybrides : 150 à 200 tiges /ha</li> <li>• Choisir des plants de moins de 3 ans.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des 1 + 0 ou des 1+1 pour les noyers hybrides</li> <li>- Utiliser des 1 + 1 pour les noyers communs et noirs</li> <li>- Plantation de fin novembre à mars, ne pas enterrer le collet du plant.</li> <li>- Mise en place de protection à gibier (si nécessaire).</li> <li>- Réaliser, si nécessaire, des regarnis.</li> </ul> </li> </ul> <b>Gestion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des entretiens mécaniques au cover-crop) ou au broyeur (attention à ne pas blesser les racines) et /ou chimiques sur la ligne de plantation ou localisés autour des plants afin de limiter la concurrence herbacée, semi ligneuse ou ligneuse.</li> <li>• Tailles de formation indispensables.</li> <li>• Elagage : intervention à réaliser en Juillet/Août avant que les branches atteignent un diamètre &gt; 4 cm afin d'obtenir un tronc droit sans nœud sur 4 m. Elaguer moins de 40 % à 50 % de houppier.</li> <li>• Réaliser deux éclaircies sélectives sur les noyers noirs et hybrides dès qu'ils se concurrencent afin d'obtenir une densité finale d'environ 100 à 150 noyers/ha.</li> <li>• Coupe rase possible dès que le diamètre moyen est supérieur à 40 cm.</li> </ul>			

Définition	Options sylvicoles			
	Interventions sylvicoles	Rotation ou date intervention	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Environnement/écologie
<p>Peuplement naturel installé sur des zones qui n'avaient pas initialement de vocation bois. Il résulte de la colonisation naturelle des terres abandonnées par l'agriculture. Ces peuplements sont constitués d'essences pionnières (bouleaux, tremble, saules, chêne pédonculé, merisier, pins ...). Au-delà de 30 ans, se reporter aux fiches précédentes si le peuplement correspond à l'une d'elles.</p>  <p>Végétation type d'une lande sèche callune et bruyère</p>  <p>Lande humide</p>	<p><b>11 A - Pas d'intervention</b> Si la valeur du peuplement est médiocre sans potentiel de production et que la station ne présente pas de potentialités forestières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne réaliser aucune intervention, laisser le peuplement évoluer naturellement.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêts faunistique et floristique.</li> </ul>
	<p><b>11 B - Amélioration</b> Si le peuplement présente des potentialités forestières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Essence ayant une valeur forestière (tiges susceptibles de donner des individus d'avenir).</li> <li>• Arbres suffisamment nombreux &gt; 150 tiges /ha (un arbre tous les 8 m en moyenne).</li> <li>• Essences adaptées aux conditions stationnelles.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une amélioration du peuplement par des dépressages ou éclaircies sélectives au profit des arbres les mieux conformés jusqu'à ce que les arbres du peuplement atteignent un diamètre de 20 cm.</li> <li>- Dans un accru très dense, il est conseillé de réaliser des cloisonnements sylvicoles de 2 m de large tous les 8 à 10 m d'axe en axe.</li> </ul> </li> </ul> <p>➤ Puis passer à la fiche 6 ou 7 selon l'essence</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rotation</b> : 5 à 10 ans.</li> </ul>	<p><b>Prélèvement</b> : maximum de 30 % du volume sur pied.</p>	
	<p><b>11 C - Enrichissement</b> Le peuplement ne présente pas de potentialités forestières mais la station présente des potentialités forestières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vide important (plus de 40 % de la surface).</li> <li>• Arbres d'avenir &lt; 150 tiges /ha en résineux ou 80 en feuillus.</li> </ul> <p>Il est possible de réaliser une plantation en enrichissement (avec protection des plants contre le gibier) par petits bouquets ou à faible densité (150 à 250 tiges/ha). Procéder, si nécessaire, à des dégagements réguliers de ces plants à des tailles de formation et élagage.</p>	<p>N+1 à N+20</p> <p>Remarque : N étant l'année de l'enrichissement</p>		
	<p><b>11 D - Coupe rase et plantation</b> Le peuplement n'a aucune valeur sylvicole mais la station présente des potentialités forestières, Il est possible de réaliser une coupe rase du peuplement et faire une plantation.</p> <p>➤ Passer à l'option sylvicole 8 A ou 9 A ou 10 A.</p>			<p>Totalité de la végétation arbustive</p>

## Option : Sylvopastoralisme

## Fiche (SP)

Définition : pratique répondant à un double objectif : production de bois et ressource fourragère pour le pâturage des animaux d'élevage.

Types de peuplements concernés : tous, à l'exception des traitements irréguliers en raison de la présence permanente de régénération. Sont donc exclus les taillis sous futaie (fiche 2), les taillis avec réserves en conversion vers la futaie irrégulière (type de peuplement 3C) et les futaies irrégulières (fiche 5). Sont également exclus les peuplements aux stade régénération ou plantation. Le sylvopastoralisme peut donc être considéré comme une option aux traitements précédemment décrits. Pour identifier les parcelles gérées de la sorte, on indiquera (SP) à la suite du type de peuplement (ex : 1B(SP), 11A(SP)...).

### Recommandations de gestion :

Le principe général est d'ouvrir le couvert de façon raisonnée pour permettre l'émergence et le maintien d'une strate herbacée pour le pâturage des animaux, et de préserver les jeunes arbres des dégâts qu'ils pourraient leur causer (abrouissement, piétinement, casse).

- Protéger les jeunes arbres :
  - o Défendre l'accès par les animaux aux peuplements en cours de régénération ou de constitution, si besoin en clôturant la parcelle, du début des opérations de renouvellement ou de boisement jusqu'à :
    - un stade où les arbres ne peuvent plus être abrouissés ou cassés par les animaux,
    - obtenir des tiges en nombre suffisant, bien réparties et capables de constituer un peuplement de qualité (comparable au peuplement initial dans le cas d'un renouvellement).
  - o et/ou, si la densité des jeunes arbres ou des plants est suffisamment faible pour permettre la circulation des animaux, il est possible de mettre en place une protection individuelle de tous les arbres : gaine + tuteurs suffisamment forts pour éviter la casse par les animaux.
- Lorsque les arbres sont suffisamment gros pour ne plus risquer les dégâts d'animaux, pratiquer les interventions sylvicoles prévues dans la fiche correspondant au peuplement. Toutefois, pour assurer le maintien et la pousse des herbacées :
  - o pratiquer des éclaircies plus fortes qu'une intervention classique. Sélectionner des arbres de belle venue, au houppier développé et prélever les arbres dépérissants. Adapter l'intensité de l'éclaircie au stade de développement des arbres, à leur vigueur et à la réaction attendue du développement de leur houppier. Pour les peuplements hétérogènes, l'éclaircie pourra être réalisée par bouquets. Mettre en place des cloisonnements d'exploitation prenant également en compte les besoins de surveillance des animaux, de leur circulation, d'entretien des clôtures le cas échéant. Selon l'espèce des animaux et le type de peuplement, il peut être utile de maintenir un sous étage qui apporte une alimentation complémentaire aux animaux et qui maintient /favorise la biodiversité. Les arbres dominés et les arbustes limitent l'apparition de «gourmands » et/ou les risques de « coups de soleil » sur les tiges d'essences sensibles.
  - o mettre en tas ou broyer les rémanents d'exploitation.
- Dans certains cas, des travaux complémentaires peuvent être pratiqués :
  - o broyage en plein du sous-étage arbustif s'il est trop dense ou pour améliorer la qualité fourragère de la strate herbacée,
  - o plantation d'espèces fourragères,
  - o élagage de pénétration.
- Contrôler la charge d'animaux pour assurer la pérennité de la ressource et l'avenir des arbres. Ajuster la taille des parcs, le temps de pâturage... en fonction de la saison et de la pousse de la végétation herbacée.
- Si le propriétaire forestier n'est pas l'éleveur, mettre en place une convention pluriannuelle de pâturage pour préciser les modalités de celui-ci (type d'animaux et effectif, périodes de pâturage, entretien des clôtures...).

**TABLEAU RECAPITULATIF DES FICHES ET OPTIONS SYLVICOLES**

N° de la Fiche	Options sylvicoles
Fiche 1 : taillis simple	A) Maintien du taillis simple B) Conversion vers la futaie par balivage en masse C) Furetage D) Transformation/ substitution d'essence
Fiche 2 : taillis sous futaie au sens strict	A) Maintien en taillis sous futaie
Fiche 3 : taillis avec réserves	A) Conversion en futaie régulière à partir du taillis, des perches ou des petits bois par balivage en masse B) Conversion en futaie régulière à partir de la futaie C) Conversion en futaie irrégulière à partir de la futaie et/ou du taillis. D) Transformation en futaie régulière E) Maintien du taillis avec réserves
Fiche 4 : mélange futaie - taillis	A) Conversion en futaie régulière à partir des perches ou des petits bois par balivage en masse B) Maintien du mélange futaie-taillis par détourage C) Transformation en futaie régulière
Fiche 5 : futaie irrégulière feuillue ou résineuse ou mélange feuillus /résineux	A) Maintien en futaie irrégulière
Fiche 6 : futaie régulière feuillue	A) Gestion d'une régénération naturelle d'une hauteur < 10 m B) Gestion d'une plantation d'une hauteur < 10 m C) Gestion d'un peuplement d'une hauteur comprise entre 10 et 20 m D) Gestion d'un peuplement d'une hauteur > 20 m E) Gestion d'un peuplement arrivé à maturité
Fiche 7 : futaie régulière résineuse	A) Gestion d'une régénération naturelle d'une hauteur < 12 m B) Gestion d'une plantation d'une hauteur < 12 m C) Gestion d'un peuplement d'une hauteur comprise entre 12 et 18 m D) Gestion d'un peuplement d'une hauteur supérieurs à 18 m E) Gestion d'un peuplement arrivé à maturité
Fiche 8 : création d'un boisement ou reboisement (hors peupleraie et noyeraie)	A) Création d'un peuplement par semis ou plantation
Fiche 9 : peupleraie	A) Cas d'un reboisement B) Cas d'un boisement
Fiche 10 : noyeraie	A) Cas d'un reboisement B) Cas d'un boisement
Fiche 11 : accru et lande boisée	A) Pas d'intervention B) Amélioration C) Enrichissement D) Coupe rase et plantation
Fiche (SP) : sylvopastoralisme	Sylvopastoralisme

## LEXIQUE

**Accrus** : terrain gagné spontanément par la forêt à la suite de l'abandon de son utilisation précédente

**Acidicline** : qui préfère les sols légèrement acides

**Acidiphile** : qui aime les sols acides, riches en silice

**Balivage** : choix et désignation des baliveaux en vue de produire du bois d'œuvre de qualité

**Baliveau** : tige, de préférence de franc pied, de taillis simple, de taillis-sous-futaie ou de taillis avec réserve, conservée lors de la coupe de taillis pour donner une réserve

**Biodiversité** : richesse floristique et faunistique des peuplements forestiers et des milieux associés

**Bois d'œuvre** : bois utilisé pour le sciage, le tranchage, le déroulage, le merrain

**Bois d'industrie** : bois utilisé dans la papeterie, chauffage, panneaux de particules, bois tournés, poteaux, piquets...

**Bois moyen feuillus** : bois dont les classes de diamètre à 1,3 m de hauteur sont comprises entre 30 et 45 cm

**Bois moyen résineux** : bois dont les classes de diamètre à 1,3 m de hauteur sont comprises entre 30 et 40 cm

**Bouquet** : ensemble d'arbres de dimension et d'âge sensiblement voisins non cartographiables (moins de 50 ares) et ne pouvant constituer une unité de gestion

**Cépée** : ensemble des rejets se développant sur une souche après coupe

**Cloisonnement** : réseau de couloirs de pénétration établi dans les peuplements en vue de faciliter la réalisation des soins culturaux et/ou la vidange des bois

**Codominant** : arbre dont la cime se situe pratiquement à la même hauteur que les arbres les plus hauts ; mais dont le houppier est concurrencé par celui des sujets les plus vigoureux (dominants)

**Conversion** : traitement transitoire qui fait passer un taillis ou un taillis-sous-futaie en futaie en utilisant les mêmes essences que le peuplement d'origine

**Coupe définitive** : terme employé dans une régénération, cette coupe rase est effectuée dès que le semis est acquis sur toute la parcelle

**Coupe d'ensemencement** : terme employé dans une régénération, cette coupe met en lumière les houppiers des semenciers afin de favoriser la fructification

**Coupe jardinatoire** : coupe en futaie irrégulière, qui permet de réaliser au cours d'une même opération une coupe d'amélioration, une coupe sanitaire, une coupe de récolte et de régénération

**Coupe de régénération** : coupe pratiquée pour renouveler naturellement un peuplement

**Coupe secondaire** : terme employé dans une régénération. Coupes aperiodiques qui prélèvent progressivement des semenciers se trouvant sur des taches de semis

**Coupe sanitaire** : coupe ne récoltant que les arbres tarés, malades, dépérissants ou secs

**Cover-crop** : trains de disques crenelés de 700 à 1250 mm de diamètre, montés obliquement l'un derrière l'autre qui assurent un labour du sol sur une profondeur de 20 à 25 cm

**Cultivar** : variété d'une espèce végétale cultivée pure ou hybride reproduite par multiplication végétative (bouturage)

**Dégagement** : action de limiter ou supprimer la concurrence herbacée, semis ligneuse, ou ligneuse susceptible de nuire au développement des essences principales

**Dépressage** : opération dynamique dans un jeune peuplement (6 à 8 m) visant à diminuer la densité des tiges afin d'accroître leur vigueur

**Détourage** : éclaircie qui a pour effet de dégager le houppier des arbres et améliorer ainsi la photosynthèse

**Dominant** : arbre dont la cime se situe parmi les plus hautes d'un peuplement

**Dragon** : pousse aérienne, feuillée et racinée, issue d'une racine

**Eclaircie sélective** : coupe visant à mettre à distance progressivement les tiges d'essences objectives

**Elagage** : section de toutes les branches jusqu'à une certaine hauteur

**Equilibre sylvo-cynégétique** : niveau de population de cervidé susceptible de se maintenir en bonne santé tout en permettant le renouvellement des peuplements sans recourir à l'utilisation de protections

**Essence** : terme forestier correspondant à l'espèce botanique d'un arbre

**Essence de lumière** : essence ne supportant pas ou très peu l'ombre durant le jeune âge

**Essence d'ombre** : essence tolérant l'ombre dans les premières années

**Essence pionnière** : essence capable de coloniser des terrains nus

**Fomès** : champignon qui provoque le dépérissement en tâche circulaire sur les pins, et la pourriture du cœur pour les sapins, épicéas, mélèzes et douglas

**Fourré** : stade de la futaie régulière feuillue (hauteur comprise entre 1 et 3 m)

**Franc-pied** : arbre ou brin issu de semence

**Fût** : partie de la tige dépourvue de branches à l'exclusion des gourmands

**Gaulis** : stade de la futaie régulière feuillue (hauteur > 3 m avec le diamètre de la taille d'une gaule)

**Gestion forestière durable** : gestion et utilisation des forêts et terrains boisés d'une manière et d'une intensité telle qu'elle maintiennent leur diversité biologique, leur capacité de régénération, leur productivité, leur vitalité à satisfaire, actuellement et pour le futur les fonctions économiques, écologiques et sociales, aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes

**Gourmand** : petite branche qui se développe sur le fût suite à une éclaircie brutale, un stress...

**Gros bois feuillus** : bois dont les classes de diamètre à 1,3 m de hauteur sont supérieures à 50 cm

**Gros bois résineux** : bois dont les classes de diamètre à 1,3 m de hauteur sont supérieures à 45 cm

**Houppier** : ensemble des branches et ramilles d'un arbre

**Hylobe ou grand charançon du pin** : insecte s'attaquant aux jeunes plantations de résineux, il consomme l'écorce par plage

**Inventaire pied à pied** : dénombrer tous les arbres d'essences nobles sur la parcelle à partir d'un diamètre de 20 cm

**Inventaire statistique** : compter de façon statistique les arbres d'essences nobles sur la parcelle en réalisant des points de sondages tous les 50 ou 100 m

**Irrégulier** : peuplement forestier ou traitement dont les arbres sont de dimensions différentes

**Lande** : terrain inculte, dominé par des arbustes

**Ligneux** : se dit d'un végétal dont la tige est formée de bois

**Mésophile** : ne tolérant pas les valeurs extrêmes d'un facteur écologique

**Neutrophile** : se dit de végétaux croissant dans des conditions de pH voisin de 6

**Norme** : gradation convenable entre les différentes catégories de grosseur, aboutissant à un état d'équilibre entre ces différentes catégories

**Perche** : arbre dont le diamètre est compris entre 7,5 et 17,5 cm à 1,3 m de hauteur

**Perchis** : stade de la futaie régulière correspondant à un peuplement dont les tiges ont un diamètre compris entre 7,5 et 17,5 cm

**Peuplement forestier** : ensemble des végétaux ligneux croissant sur un terrain forestier

**PH** : paramètre mesurant l'acidité d'un milieu, si  $\text{pH} < 7$  (milieu acide), si  $\text{pH} = 7$  (milieu neutre), si  $\text{pH} > 7$  (milieu basique)

**Petit Bois feuillu** : bois dont les classes de diamètre à 1,3 m de hauteur sont comprises entre 20 et 25 cm

**Petit Bois résineux** : bois dont les classes de diamètre à 1,3 m de hauteur sont comprises entre 20 et 25 cm

**Plan de chasse** : il fixe le nombre d'animaux à tirer (cerf, chevreuil) pendant la saison de chasse

**Précomptable** : jeune tige d'un diamètre à 1,3 m de hauteur compris entre 15 et 20 cm

**Provenance** : lieu où se trouve le peuplement sur lequel les graines ont été récoltées. Désigne par extension un lot de graines

**Regarni** : plantation dans les vides afin de compléter un semis ou une plantation

**Rejet** : pousse développée sur la souche d'un arbre que l'on vient de couper

**Renouvellement** : reconstitution d'un peuplement par voie artificielle ou naturelle

**Réserve** : arbre issu généralement de graine et réservé lors d'une coupe

**Révolution** : temps s'écoulant entre l'installation d'un peuplement et sa coupe définitive

**Ripisylve** : formation boisée située au bord d'un cours d'eau

**Rotation** : durée qui sépare deux coupes de même nature, successives, sur une même parcelle

**Semis** : stade en futaie régulière (hauteur < 0,5 m)

**Sous étage** : ensemble des arbres formant une strate basse, nettement dominée, placée sous le couvert des arbres dominants

**Sous-solage** : labour profond (entre 60 et 80 cm de profondeur) avec une charrue à une ou plusieurs dents droites. Le sous-solage modifie la structure mais ne retourne pas le sol.

**Station** : étendue de terrain de surface variable, homogène au niveau de ses conditions physiques, biologiques (topographie, climat, composition floristique et structure de la végétation spontanée)

**Stère** : unité de mesure de bois tronçonnés et empilés, il représente un volume d'encombrement d'un m<sup>3</sup> occupé par du bois et par de l'air

**Surface terrière** : surface des sections des arbres à 1,3 m de hauteur. Cette mesure s'exprime en m<sup>2</sup>/ha

**Taille de formation** : coupes de quelques branches dans le houppier afin d'améliorer sa dominance apicale (sa forme)

**Taillis** : traitement qui consiste en un recépage périodique d'un taillis simple pour le renouveler à partir de rejets

**Taillis avec réserve** : peuplement issu de taillis-sous-futaie dont la distribution des arbres ne se rapporte plus à la norme de ce dernier

**Taillis-sous-futaie** : peuplement composé de d'arbres issus de rejets (taillis) et des arbres de futaie (réserves) destinés à la production de bois d'œuvre

**Tourbière** : étendue marécageuse dont le sol est composé exclusivement de matière organique végétale non totalement décomposée (tourbe)

**Traitement** : ensemble des opérations culturales appliquées à un peuplement

**Transformation** : substitution à un taillis simple, un taillis-sous-futaie ou à une futaie de faible valeur ou nulle d'une futaie de plus grande valeur, et ce, par régénération artificielle. Ne pas confondre avec conversion

**Volume sur pied** : volume de bois debout estimé en forêt

#### **Bibliographie du lexique** :

**Gestion forestière et diversité biologique, J.C Rameau, C. Gauberville, N Drapier, IDF, 2000**

**Manuel d'aménagement forestier, J. Dubourdiou, ONF 1997,**

**Lexique forestier, FOGEFOR, octobre 1994**

**Vocabulaire forestier – écologie, gestion et conservation des espaces boisés, Y- Bastien et C. Gauberville, 2011**

**Dix facteurs clés pour la diversité des espèces en forêt – Comprendre l'IBP, C.Emberger, L.Larrieu, P.Gonin, mars 2013**

**Diversité des espèces en forêt : pourquoi et comment l'intégrer dans la gestion, C.Emberger, L.Larrieu, P.Gonin, Décembre 2014**

**Le chêne autrement – Jean Lemaire – Janvier 2010**

**Les sols forestiers, François Charnet, janvier 2018**

**Pour une exploitation plus respectueuse des sols et de la forêt « prosol », FCBA et ONF, 2009**

**Enjeux et bonnes pratiques – focus sur la préservation des sols, décembre 2020**

**Schéma régional sylvicole de Languedoc Roussillon, 2001**

**Schéma régional sylvicole de Midi-Pyrénées, 2005**

**Schéma régional sylvicole de Franche-Comté, 2004**

**Schéma régional sylvicole d'auvergne, avril 2005**

**Schéma régional sylvicole de la région Limousin, juillet 2006**